ADRESSE

DES CITOYENS DE CLERMONT-FERRAND, DÉPARTEMENT DU PUI-DE-DOME, A LA CONVENTION NATIONALE;

Du 6 Prairial, l'an troisième de la République française; une et indivisible.

REPRÉSENTANS,

Le premier Prairial a vu commettre dans votre enceinte les attentats les plus atroces; des mains parricides ont versé le sang de la Représentation Nationale, dans le temple même des lois; les restes inanimées des victimes ont été promenées en signe de triomphe: au milieu de ces scènes d'horreur, et le poignard suspendu sur chacune de vos têtes, des monstres faisoient décréter le retour de la terreur, la mort des vrais Citoyens, l'impunité du crime.

C'est le sang du peuple qu'ils ont versé ! C'est la Patrie qu'ils ont assassinée sur son Autel ! Justice, Représentans, vengeance de tant de forfaits ! Justice et vengeance, voilà le cri unanime, qui sans doute va retentir de tous les points de la République.

Le temps des foiblesses est passé pour nous ; Représentans, qu'il le soit aussi pour vous : la vie conquise au prix d'une lâcheté est un opprobre éternel.

Pourquoi les Députés, auteurs de la révolte, n'ont-ils pas été mis sur-le-champ hors la loi, conformément à votre Décret de la veille ?

Pourquoi le supplice prompt de leurs infames sicaires n'a-t-il pas vengé l'injure faite à toute la Nation.

Pourquoi vous-mêmes avez-vous transigé avec le crime en rebellion ? avez-vous, dans un funeste abandon de votre dignité, accueilli le plus insolent de ces scélérats, comme le plénipotentiaire d'une Nation alliée ? pourquoi avez-vous presque décrété l'amnistie de ses complices, par un baiser que nous désavouons, et qui prostitue l'honneur du nom Français ?

Représentans, écoutez la voix du peuple des Départemens ; elle doit désormais étouffer les clameurs séditieuses qui vous entourent.

Trop long-temps, vous dit-elle, les intrigues, les agitations inévitables au milieu d'une population immense, ont influé sur le sort de la Révolution ;

trop long-temps, les destinées de la France furent à la merci des hommes avides de désordres, de sang et de pillage, dont Paris fut, et sera toujours le repaire ; trop long-temps, la République fut dans Paris, il faut qu'enfin Paris soit dans la République.

Hâtez-vous donc, Représentans, de sortir de cette cité corruptrice et corrompue, où, de nombreux scélérats veillent sans cesse, tandis que les bons citoyens dorment trop souvent.

Hâtez-vous de chercher ce calme, cette liberté que vous n'avez pas, que vous n'aurez jamais dans ce lieu de tumulte, dans ce tourbillon perpétuel des élémens de la révolte.

Nous le répétons, vous ne serez rendus à vous-mêmes, au caractère auguste dont le Peuple Souverain vous a revêtus, que lorsque vous siégerez dans une ville médiocrement populeuse; parce que là, les passions seront impuissantes; parce que là seulement, vous pourrez, à l'abri de leur influence, vous livrer utilement à vos travaux, et aux méditations qui doivent assurer le bonheur de tous les Français.

Cette résolution devient indispensable pour tous les temps; votre sagesse l'avoit prévue par le célèbre décret du premier Germinal : c'est à l'exécution de ce décret, qui seul peut sauver la France, que notre courageux dévouement vous rappelle avec force : oui, pour y parvenir, nous vaincrons tous les obstacles; et, nous le jurons, vous serez libres, et les factieux anéantis.

Nous vous demandons,

1°. Le châtiment prompt et sévère des Députés arrêtés les 12 et 16 Germinal, et le 1.er Prairial.

2°. Le rapport du décret qui accorde l'accolade à St. Légier, ce chef infame des révoltés; sa punition, et celle de ses complices.

3°. Votre translation dans une commune centrale, dont la population n'excédera pas cinquante mille ames; que, pour l'effectuer, vous usiez des moyens de force déterminés par le décret du 1.er Germinal, ou de la mesure d'un appel aux départemens.

4°. L'épuration scrupuleuse des mauvais citoyens et des terroristes, qui remplissent encore des fonctions publiques.

5°. Enfin, que vous consacriez constitutionnellement le principe que, dans aucun temps, les Assemblées nationales ne pourront siéger dans une ville dont la population soit au dessus de cinquante mille ames.

De l'Imprimerie de BERTET, Imprimeur de la Société Populaire de Clermont-Ferrand.